



Olivier Charrier
Expert-judiciaire
Expert-comptable
Commissaire aux comptes

Jean-Yves Billon
Expert-comptable
Commissaire aux comptes

Florent Dauxais
Expert-comptable
Commissaire aux comptes

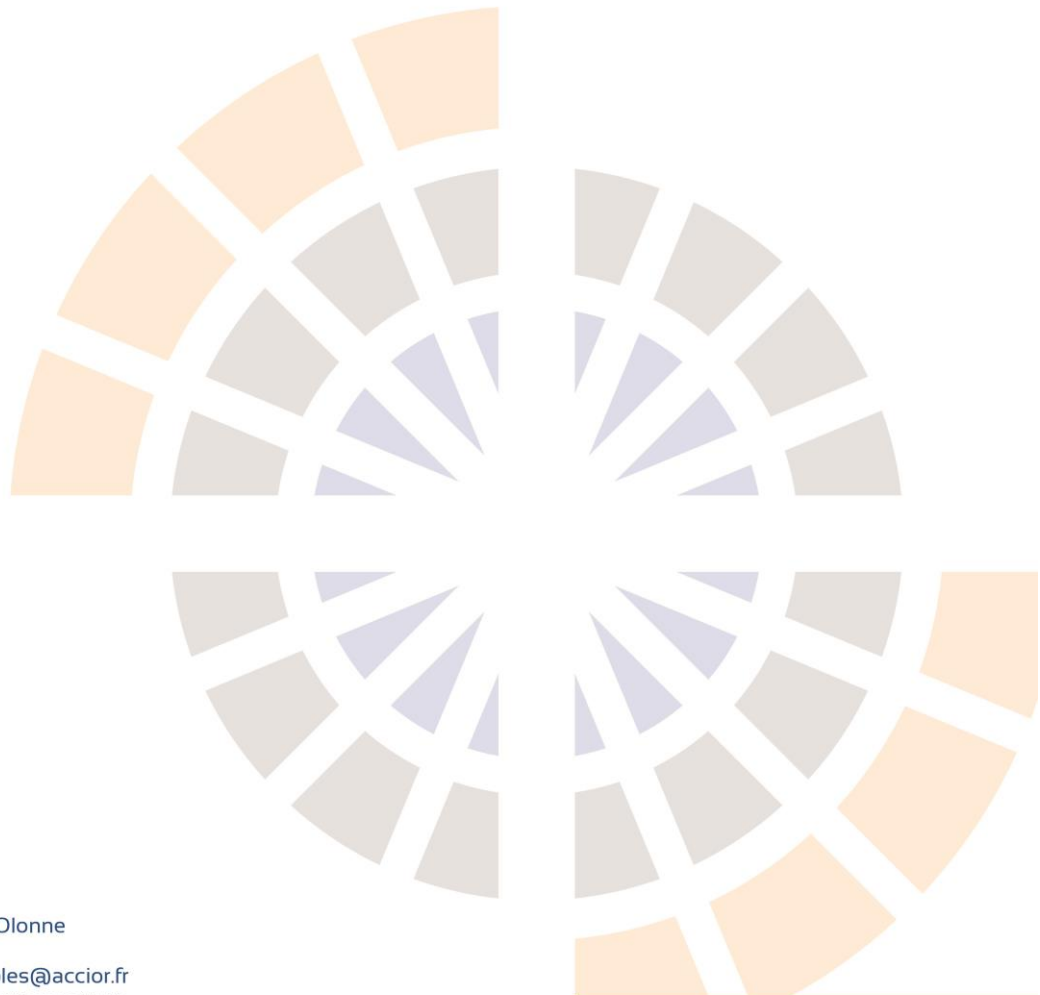
Claire Courtin
Expert-comptable

SA MAISON CLIO BLUE

Lieu-Dit La Tignonnière

85430 AUBIGNY

Comptes annuels
au 30 Septembre 2016



 **Sommaire**

Rapport de présentation des comptes annuels	2
Etats financiers	
Compte de résultat	4
Bilan	5
Dossier de gestion	
Tableau de financement	7
Annexe	8
Etats complémentaires	
Soldes intermédiaires de gestion	22
Détail des soldes intermédiaires de gestion	23
Détail du bilan	26
Détail des emprunts	29
Documents fiscaux	

Rapport de présentation des comptes annuels

RAPPORT DE L'EXPERT-COMPTABLE

Dans le cadre de la mission d'établissement des comptes annuels de la société SA MAISON CLIO BLUE
Pour l'exercice du 01 octobre 2015 au 30 septembre 2016

Et conformément à nos accords et aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué les diligences prévues par les normes définies par l'Ordre des experts comptables.

Les comptes annuels ci-joints, qui comportent 56 pages, se caractérisent par les données suivantes :

	Montants en euros
Total bilan	4 626 678
Chiffre d'affaires	487 747
Résultat net comptable (Bénéfice)	21 276

Fait au Château d'Olonne
Le 09 janvier 2017

Claire Courtin

Olivier Charrier

1. Etats financiers


Compte de résultat

	du 01/10/15 au 30/09/16 12 mois	%	du 01/10/14 au 30/09/15 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
PRODUITS						
Production vendue	487 747	100,00	597 700	100,00	-109 953	-18,40
Autres produits	1 683	0,35	2 542	0,43	-859	-33,78
Total	489 430	100,35	600 242	100,43	-110 812	-18,46
CONSOMMATION M/SES & MAT						
Autres achats & charges externes	129 088	26,47	103 568	17,33	25 519	24,64
Total	129 088	26,47	103 568	17,33	25 519	24,64
MARGE SUR M/SES & MAT	360 342	73,88	496 673	83,10	-136 331	-27,45
CHARGES						
Impôts, taxes et vers. assim.	6 122	1,26	9 488	1,59	-3 366	-35,48
Salaires et Traitements	309 609	63,48	363 126	60,75	-53 517	-14,74
Charges sociales	113 383	23,25	139 590	23,35	-26 207	-18,77
Amortissements et provisions	34 862	7,15	7 516	1,26	27 346	363,83
Autres charges	6		1 918	0,32	-1 912	-99,68
Total	463 982	95,13	521 637	87,27	-57 656	-11,05
RESULTAT D'EXPLOITATION	-103 639	-21,25	-24 964	-4,18	-78 675	315,15
Produits financiers	24 358	4,99	18 385	3,08	5 973	32,49
Charges financières	50 622	10,38	45 065	7,54	5 558	12,33
Résultat financier	-26 264	-5,38	-26 680	-4,46	415	-1,56
RESULTAT COURANT	-129 903	-26,63	-51 644	-8,64	-78 260	151,54
Produits exceptionnels	257 500	52,79	17 095	2,86	240 405	NS
Charges exceptionnelles	106 321	21,80	479	0,08	105 841	NS
Résultat exceptionnel	151 179	31,00	16 616	2,78	134 564	809,86
RESULTAT DE L'EXERCICE	21 276	4,36	-35 028	-5,86	56 304	-160,74

 Bilan

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net au 30/09/16	Net au 30/09/15
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	160 732	32 367	128 364	15 375
Immobilisations corporelles				
Autres immobilisations corporelles				20 451
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	5 172 484	750 000	4 422 484	4 056 910
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	5 333 216	782 367	4 550 849	4 092 736
Stocks				
Créances				
Clients et comptes rattachés	35 916		35 916	40 080
Fournisseurs débiteurs	509		509	
Personnel	40		40	734
Etat, Impôts sur les bénéfices	17 577		17 577	22 479
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	10 567		10 567	1 357
Autres créances	3 249		3 249	2 905
Divers				
Avances et acomptes versés sur commande				36 000
Disponibilités	2 776		2 776	887
Charges constatées d'avance	5 196		5 196	825
TOTAL ACTIF CIRCULANT	75 830		75 830	105 266
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	5 409 046	782 367	4 626 678	4 198 003

 Bilan

	Net au 30/09/16	Net au 30/09/15
PASSIF		
Capital social ou individuel	2 639 010	2 955 500
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	76 170	
Report à nouveau		-365 291
Résultat de l'exercice	21 276	-35 028
TOTAL CAPITAUX PROPRES	2 736 456	2 555 181
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts	392 167	581 637
Découverts et concours bancaires	29 500	29 261
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	421 667	610 898
Emprunts et dettes financières diverses	1 168 186	3 415
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	94 689	843 772
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	64 897	26 331
Personnel	55 412	59 030
Organismes sociaux	64 304	71 734
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	8 568	11 889
Autres dettes fiscales et sociales	9 951	11 972
Dettes fiscales et sociales	138 235	154 625
Autres dettes	2 548	3 780
TOTAL DETTES	1 890 222	1 642 822
TOTAL PASSIF	4 626 678	4 198 003


Tableau de financement

	Ressources	Emplois
RESSOURCES		
Capacité d'autofinancement de l'exercice	53 395	
Autofinancement disponible	53 395	
Cessions et réduction de l'actif immobilisé	17 500	
Apports en fonds propres, en comptes courants	159 999	
Nouveaux emprunts et contrats de crédit-bail	1 164 771	
Total des ressources	1 395 666	
EMPLOIS		
Remboursement de comptes courants		749 083
Acquisitions d'éléments de l'actif immobilisé (y compris biens pris en cré)		507 732
Remboursement en capital d'emprunts et contrats de crédit-bail		189 470
Total des emplois		1 446 285
Variation du fonds de roulement net global		50 619

	30/09/2016	30/09/2015	Besoins	Dégagement
Variation des actifs				
Avances et acomptes versés sur commandes		36 000		36 000
Comptes clients, comptes rattachés	35 916	40 080		4 164
Autres créances	31 942	27 475	4 467	
Comptes de régularisation	5 196	825	4 371	
Variation des dettes				
Fournisseurs, comptes rattachés	64 897	26 331		38 566
Dettes fiscales et sociales	138 235	154 625	16 390	
Autres dettes	2 548	3 780	1 232	
Dégagement net de fonds de roulement				52 269
Variation de la trésorerie active	2 776	887	1 889	
Variations de la trésorerie passive	29 500	29 261		239
Variation nette de trésorerie			1 650	
Variation du fonds de roulement net global				50 619

Faits caractéristiques de l'exercice

Désignation de la société : SA MAISON CLIO BLUE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2016, dont le total est de 4 626 678 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 21 276 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2015 au 30/09/2016.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 23/12/2016 par les dirigeants de l'entreprise.

Autres éléments significatifs

En novembre 2015, la société a procédé à une réduction de capital par apurement des pertes antérieures, suivie d'une augmentation de capital, corrélativement à l'entrée en bourse.

Une seconde augmentation du capital est intervenue en juin 2016.

La société a bénéficié d'un abandon de créance avec clause de retour à meilleure fortune pour un montant total de 240 K€ en produit exceptionnel.

La société a effectué un abandon de créance avec clause de retour à meilleure fortune pour un montant total de 90 K€ en charge exceptionnelle.

Règles et méthodes comptables

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/09/2016 ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général ANC 2014-03 du 05/06/2014, en application des articles L. 123-12 à L. 123-28 et R. 123-172 à R. 123-208 du code de commerce et conformément aux dispositions des règlements comptables révisant le PCG établis par l'autorité des normes comptables.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Participations, titres immobilisés, valeurs mobilières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Conformément à l'avis CNC du 15 juin 2007, les frais liés à l'acquisition (droits de mutation, honoraires et frais d'actes) des titres de participation sont incorporés au prix de revient de ces titres.

Un amortissement dérogatoire est alors constaté afin de tenir compte de l'amortissement de ces frais accessoires.

Une provision pour dépréciation est enregistrée lorsque leur valeur d'inventaire à la clôture de l'exercice est, de façon significative, inférieure à leur coût historique.

La valeur d'inventaire des titres est appréciée de différentes manières selon le type de filiales :

- lorsque la société exploite une activité, l'évaluation a été établie sur une méthode basée sur la réévaluation du fonds de commerce.
- lorsque la société détient un patrimoine immobilier ou financier, l'évaluation est basée sur la méthode de l'actif net réévalué.

L'actif net réévalué est déterminé en ajoutant aux capitaux propres la plus-value latente sur les titres de participation et les biens immobiliers.

Aucun retraitement n'est effectué au niveau de l'impôt sur les sociétés.

Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Aucune provision n'est comptabilisée mais les engagements correspondants font l'objet d'une mention dans la présente annexe.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant à l'exercice pour un montant de 3 657 euros a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Ce produit du CICE comptabilisé à la date de clôture vient en diminution des charges d'exploitation

Le montant de la créance du CICE définitif au titre de l'année civile 2015 est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice alors que le CICE théorique couru à la date de clôture sera imputable sur l'impôt sur les sociétés de l'exercice suivant.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles	18 574	142 158		160 732
Immobilisations corporelles	24 768		24 768	
Immobilisations financières	4 806 910	365 574		5 172 484
Total	4 850 252	507 732	24 768	5 333 216
Amortissements & provisions :				
Immobilisations incorporelles	3 199	29 168		32 367
Immobilisations corporelles	4 317	5 693	10 010	
Immobilisations financières	750 000			750 000
Total	757 516	34 862	10 010	782 367
ACTIF NET				4 550 849

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	142 158		365 574	507 732
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	142 158		365 574	507 732
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		24 768		24 768
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		24 768		24 768

Notes sur le bilan

Immobilisations incorporelles

Frais d'établissement

	Valeurs nettes	Taux (en %)
Frais de constitution	11 660	20,00
Frais de premier établissement		
Frais d'augmentation de capital	116 704	20,00
Total	128 364	

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement	3 199	29 168		32 367
Immobilisations incorporelles	3 199	29 168		32 367
- Installations générales, agencements et				
- Installations techniques, matériel et outillage				
- Installations générales, agencements				
- Matériel de transport	4 317	5 693	10 010	
Immobilisations corporelles	4 317	5 693	10 010	
ACTIF IMMOBILISE	7 516	34 862	10 010	32 367

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 1 449 522 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations	1 376 468		1 376 468
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	35 916	35 916	
Autres	31 942	31 942	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	5 196	5 196	
Total	1 449 522	73 054	1 376 468
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Intérêts courus s/créances rattaché	18 331
Clients factures à établir	16 225
Fournisseurs rrr à recevoir	509
Etat produits à recevoir	2 589
Déb.cred. produits à recevoir	660
Total	38 314

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 2 639 164,78 euros décomposé en 3 357 716 titres d'une valeur nominale de 0,79 euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	5 911	500,00
Titres émis pendant l'exercice	3 351 805	0,79
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	3 357 716	0,79

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 890 222 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un a	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	29 500	29 500		
- à plus de 1 an à l'origine	392 167	193 808	198 359	
Emprunts et dettes financières divers (*)	1 168 186	21 075	1 147 111	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	64 897	64 897		
Dettes fiscales et sociales	138 235	138 235		
Dettes sur immobilisations et comptes				
Autres dettes (**)	97 237	97 237		
Total	1 890 222	544 752	1 345 470	
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice dont :	189 470			
(**) Dont envers Groupe et associés	94 689			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 50 012 euros.

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
Fourn.factures non parvenues	40 056
Intérêts courus	2 330
Associés intérêts courus	895
Dettes provis. pr congés à payer	32 271
Provision pour repos compensateur	1 086
Charges sociales s/congés à payer	13 751
Etat charges à payer	6 961
Déb.cred. charges à payer	2 548
Total	99 899

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	5 196		
Total	5 196		

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Montant comptabilisé au titre du contrôle légal des comptes annuels : 3 460 euros

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

Montant compris dans les charges financières : 24 901 euros

Montant compris dans les produits financiers : 24 358 euros

Impôts sur les bénéfices - Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 01/10/2011, la société SA MAISON CLIO BLUE est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SAS MAISON CLIO BLUE. Elle agit en qualité de tête de groupe.

Depuis le 01/10/2011, la société a opté pour le régime d'intégration fiscale. Le périmètre à la clôture de l'exercice est composé par :

- SAS Maison Clio Blue (société mère)
- SAS Clio Blue

L'impôt sur les sociétés comptabilisé n'est pas altéré par des conventions particulières au groupe.

Autres informations

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Nantissement des actions en garantie du prêt acquisition	1 300 000
Garantie complément prix MME A Busson	200 000
Intérêts des emprunts	19 506
Autres engagements donnés	1 519 506
Total	1 519 506
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Autres informations

Engagements reçus

	Montant en euros
Plafonds des découverts autorisés	
Avals et cautions	
Caution solidaire Groupe Patrick Morineau	1 300 000
Garantie OSEO à hauteur de 50 % du prêt	650 000
Aval du crédit de trésorerie par Mr Morineau Patrick	250 000
Nantissement compte titres GPM	200 000
Autres engagements reçus	2 400 000
Total	2 400 000
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Autres informations

Engagements de retraite

Aucun engagement n'a été valorisé en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées.

Le montant des engagements de l'entreprise en matière d'indemnités à la retraite sont calculés suivant la méthode rétrospective en tenant compte des dispositions de la convention collective, des probabilités de vie et de présence dans l'entreprise et d'une actualisation financière.

Le montant des droits acquis au 30/09/2016 s'élève à 32 892 € charges sociales incluses. Ces engagements ne font pas l'objet d'une provision.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution du fonds de roulement.


 Liste des filiales et participations

Filiales et participations	Pays	Capitaux propres				Valeur des titres détenus : - brute - nette	Prêts et avances consentis par la société en valeur brute et nette	Montants des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires H.T. du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
		Capital	Réserves et report à nouveau	Quote part de capital détenue	Résultat (bénéfice ou perte du dernier exercice)					
<u>A) Renseignements détaillés concernant les filiales et participations ci-dessous</u>										
1 – Filiales (+50 % du capital détenu) :										
néant										
2 – Participations (1 à 50% du capital détenu) :										
- SAS CLIO BLUE	France	531 960	525 212	95.53 %	3 461	3 795 017 3 045 017	1 320 675 1 320 675	0	3 275 204	0
-										
-										
<u>B) Renseignements globaux sur les autres titres</u>										
néant										



2. Etats complémentaires

 Soldes intermédiaires de gestion

	du 01/10/15 au 30/09/16 12 mois	%	du 01/10/14 au 30/09/15 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
MARGE COMMERCIALE						
Production vendue	487 747	100,00	597 700	100,00	-109 953	-18,40
MARGE DE PRODUCTION	487 747	100,00	597 700	100,00	-109 953	-18,40
CHIFFRE D'AFFAIRES H.T	487 747	100,00	597 700	100,00	-109 953	-18,40
MARGE BRUTE GLOBALE	487 747	100,00	597 700	100,00	-109 953	-18,40
Autres achats et charges externes	129 088	26,47	103 568	17,33	25 519	24,64
VALEUR AJOUTEE	358 659	73,53	494 132	82,67	-135 472	-27,42
Impôts, taxes et verst assimilés	6 122	1,26	9 488	1,59	-3 366	-35,48
Charges de personnel	422 992	86,72	502 715	84,11	-79 723	-15,86
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	-70 455	-14,44	-18 072	-3,02	-52 383	289,86
Reprises s/ charges et Transferts	660	0,14	669	0,11	-9	-1,32
Autres produits	1 023	0,21	1 873	0,31	-850	-45,37
Dot. amortissements et provisions	34 862	7,15	7 516	1,26	27 346	363,83
Autres charges	6		1 918	0,32	-1 912	-99,68
RESULTAT D'EXPLOITATION	-103 639	-21,25	-24 964	-4,18	-78 675	315,15
Produits financiers	24 358	4,99	18 385	3,08	5 973	32,49
Charges financières	50 622	10,38	45 065	7,54	5 558	12,33
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	-129 903	-26,63	-51 644	-8,64	-78 260	151,54
Produits exceptionnels	257 500	52,79	17 095	2,86	240 405	NS
Charges exceptionnelles	106 321	21,80	479	0,08	105 841	NS
Résultat exceptionnel	151 179	31,00	16 616	2,78	134 564	809,86
RESULTAT DE L'EXERCICE	21 276	4,36	-35 028	-5,86	56 304	-160,74

Détail des soldes intermédiaires de gestion

	du 01/10/15 au 30/09/16 12 mois	%	du 01/10/14 au 30/09/15 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
MARGE COMMERCIALE						
Production vendue	487 746,88	100,00	597 700,00	100,00	-109 953,12	-18,40
70600000 - Prestations de services	487 746,88	100,00	597 700,00	100,00	-109 953,12	-18,40
MARGE DE PRODUCTION	487 746,88	100,00	597 700,00	100,00	-109 953,12	-18,40
CHIFFRE D'AFFAIRES H.T	487 746,88	100,00	597 700,00	100,00	-109 953,12	-18,40
MARGE BRUTE GLOBALE	487 746,88	100,00	597 700,00	100,00	-109 953,12	-18,40
Autres achats et charges externes	129 087,71	26,47	103 568,39	17,33	25 519,32	24,64
60611000 - Electricité			7,87		-7,87	-100,00
60620000 - Carburants	1 093,48	0,22	3 108,58	0,52	-2 015,10	-64,82
60640000 - Fournitures de bureau			9,45		-9,45	-100,00
61350000 - Autres locations			77,00	0,01	-77,00	-100,00
61552000 - Entretien répar. matériel transp	119,50	0,02	323,86	0,05	-204,36	-63,10
61563000 - Avaries vehicules	792,00	0,16			792,00	
61600000 - Primes d'assurance	1 965,47	0,40	2 586,29	0,43	-620,82	-24,00
62100000 - Redevance gpm	28 285,74	5,80	56 571,48	9,46	-28 285,74	-50,00
62110000 - Redevance gme	8 400,00	1,72	8 400,00	1,41		
62220000 - Commissions et courtages sur			500,00	0,08	-500,00	-100,00
62260000 - Honoraires	72 898,67	14,95	9 948,20	1,66	62 950,47	632,78
62270000 - Frais d'actes et contentieux	1 975,34	0,40	267,87	0,04	1 707,47	637,42
62510000 - Frais déplacts p. morineau	359,52	0,07	379,89	0,06	-20,37	-5,36
62510100 - Frais a guerneur			8 418,67	1,41	-8 418,67	-100,00
62510200 - Frais j meunier	350,50	0,07	1 658,06	0,28	-1 307,56	-78,86
62510300 - Frais t. escudier	3 001,78	0,62			3 001,78	
62510400 - Frais c.poignonec	4 234,40	0,87	1 770,98	0,30	2 463,42	139,10
62510600 - Frais s. perrot	146,00	0,03	781,06	0,13	-635,06	-81,31
62516000 - Peages	407,61	0,08	966,64	0,16	-559,03	-57,83
62570000 - Réceptions	490,77	0,10	2 747,02	0,46	-2 256,25	-82,13
62600000 - Affranchissements	119,21	0,02	277,61	0,05	-158,40	-57,06
62700000 - Services bancaires	4 447,72	0,91	4 767,86	0,80	-320,14	-6,71
VALEUR AJOUTEE	358 659,17	73,53	494 131,61	82,67	-135 472,44	-27,42
Impôts, taxes et verst assimilés	6 121,81	1,26	9 488,10	1,59	-3 366,29	-35,48
63120000 - Taxe d'apprentissage	1 962,00	0,40	2 264,00	0,38	-302,00	-13,34
63130000 - Formation prof. (verst impôts)	1 886,81	0,39	2 130,74	0,36	-243,93	-11,45
63511000 - Contribut. eco. territoriale	1 821,00	0,37	2 741,00	0,46	-920,00	-33,56
63514000 - Taxes sur les véhicules société	238,00	0,05	1 621,00	0,27	-1 383,00	-85,32
63540000 - Droits d'enregistrement	214,00	0,04	692,70	0,12	-478,70	-69,11
63700000 - Autres organ. (autres imps ...)			38,66	0,01	-38,66	-100,00
Charges de personnel	422 991,89	86,72	502 715,27	84,11	-79 723,38	-15,86
64110000 - Salaires appointements commi	309 233,76	63,40	353 443,01	59,13	-44 209,25	-12,51
64111000 - Indemnites securite sociale			518,83	0,09	-518,83	-100,00
64120000 - Congés payés	995,94	0,20	6 200,38	1,04	-5 204,44	-83,94
64130000 - Primes transport	423,00	0,09	404,05	0,07	18,95	4,69
64140000 - Indemnités & avantages divers			3 570,00	0,60	-3 570,00	-100,00
64150000 - Commissions salariés vrp	-267,00	-0,05	-899,00	-0,15	632,00	-70,30

Détail des soldes intermédiaires de gestion

	du 01/10/15 au 30/09/16 12 mois	%	du 01/10/14 au 30/09/15 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
64160000 - Repos compensateur	-776,96	-0,16	-111,75	-0,02	-665,21	595,27
64510000 - Urssaf	70 278,81	14,41	87 005,91	14,56	-16 727,10	-19,23
64520000 - Mutuelles	6 992,41	1,43	7 127,63	1,19	-135,22	-1,90
64530000 - Retraite non cadres	8 447,31	1,73	8 210,49	1,37	236,82	2,88
64531000 - Cot. caisse proyanca . umc	2 996,14	0,61	1 347,71	0,23	1 648,43	122,31
64532000 - Cot. caisse retraite reunica	7 109,90	1,46	5 580,85	0,93	1 529,05	27,40
64533000 - Cot. caisse irpvpr	8 108,27	1,66	14 809,11	2,48	-6 700,84	-45,25
64540000 - Assedic	12 386,63	2,54	14 345,91	2,40	-1 959,28	-13,66
64590000 - Charges soc./congrés payés	324,97	0,07	2 663,91	0,45	-2 338,94	-87,80
64591000 - Charges sociales/commissions	-5,11		-728,02	-0,12	722,91	-99,30
64592000 - Charges sociales sur rc	-346,33	-0,07	-45,96	-0,01	-300,37	653,55
64750000 - Médecine du travail et pharmac	747,15	0,15	858,21	0,14	-111,06	-12,94
64900000 - Cice	-3 657,00	-0,75	-1 586,00	-0,27	-2 071,00	130,58
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	-70 454,53	-14,44	-18 071,76	-3,02	-52 382,77	289,86
Reprises s/ charges et Transferts	660,00	0,14	668,83	0,11	-8,83	-1,32
79100000 - Tsf an voiture			150,00	0,03	-150,00	-100,00
79161700 - Remboursement avaries vehic	660,00	0,14			660,00	
79164000 - Rbt cpam			518,83	0,09	-518,83	-100,00
Autres produits	1 023,26	0,21	1 872,98	0,31	-849,72	-45,37
75800000 - Produits divers gestion courant	1 023,26	0,21	1 872,98	0,31	-849,72	-45,37
Dot. amortissements et provisions	34 861,66	7,15	7 516,06	1,26	27 345,60	363,83
68111000 - Dot. amort. s/immobil. incorpor	29 168,46	5,98	3 198,86	0,54	25 969,60	811,84
68112000 - Dot. amort. s/immobil. corporel.	5 693,20	1,17	4 317,20	0,72	1 376,00	31,87
Autres charges	6,16		1 917,99	0,32	-1 911,83	-99,68
65800000 - Charges diverses gestion cour	6,16		1 917,99	0,32	-1 911,83	-99,68
RESULTAT D'EXPLOITATION	-103 639,09	-21,25	-24 964,00	-4,18	-78 675,09	315,15
Produits financiers	24 358,00	4,99	18 385,00	3,08	5 973,00	32,49
76150000 - Interets des comptes courants	24 358,00	4,99	18 385,00	3,08	5 973,00	32,49
Charges financières	50 622,24	10,38	45 064,65	7,54	5 557,59	12,33
66110000 - Intérêts crédit de trésorerie	834,55	0,17	1 009,90	0,17	-175,35	-17,36
66115000 - Intérêts emprunt cic	6 499,39	1,33	8 434,81	1,41	-1 935,42	-22,95
66116000 - Intérêts emprunt cmo	14 158,57	2,90	18 347,30	3,07	-4 188,73	-22,83
66117000 - Intérêts prêt cic véhicules			28,15		-28,15	-100,00
66150000 - Intérêts comptes courants	24 900,73	5,11	10 797,72	1,81	14 103,01	130,61
66160000 - Intérêts bancaires			26,95		-26,95	-100,00
66182000 - Rémunération caution oséo	2 269,00	0,47	3 511,82	0,59	-1 242,82	-35,39
66183000 - Rémunération caution gpm	1 960,00	0,40	2 908,00	0,49	-948,00	-32,60
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	-129 903,33	-26,63	-51 643,65	-8,64	-78 259,68	151,54
Produits exceptionnels	257 500,00	52,79	17 095,00	2,86	240 405,00	NS
77100000 - Produits except. s/opér. gestion			1 345,00	0,23	-1 345,00	-100,00
77180000 - Autres produits except. de gesti	240 000,00	49,21			240 000,00	
77500000 - Produits cessions éléments d'a	17 500,00	3,59	15 750,00	2,64	1 750,00	11,11
Charges exceptionnelles	106 320,60	21,80	479,35	0,08	105 841,25	NS
67120000 - Pénalités et amendes	1 563,00	0,32	479,35	0,08	1 083,65	226,07
67180000 - Autres charges except. de gesti	90 000,00	18,45			90 000,00	

Détail des soldes intermédiaires de gestion

	du 01/10/15 au 30/09/16 12 mois	%	du 01/10/14 au 30/09/15 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
67500000 - Vnc éléments actif cédés	14 757,60	3,03			14 757,60	
Résultat exceptionnel	151 179,40	31,00	16 615,65	2,78	134 563,75	809,86
RESULTAT DE L'EXERCICE	21 276,07	4,36	-35 028,00	-5,86	56 304,07	-160,74

Détail du bilan

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net au 30/09/16	Net au 30/09/15
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	160 731,62	32 367,32	128 364,30	15 375,14
20100000 - Frais d'établissement	18 574,00		18 574,00	18 574,00
20130000 - Frais sur augmentation capital	142 157,62		142 157,62	
28010000 - Amortis. frais d'établissement		6 913,66	-6 913,66	-3 198,86
28013000 - Amortissement frais sur augme		25 453,66	-25 453,66	
Immobilisations corporelles				
Autres immobilisations corporelles				20 450,80
21820000 - Matériel de transport				24 768,00
28182000 - Amortis. mat. de transport				-4 317,20
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	5 172 484,35	750 000,00	4 422 484,35	4 056 910,15
26100000 - Titres de participation	3 795 016,53		3 795 016,53	3 795 016,53
26101000 - Titres clio blue japon	1 000,00		1 000,00	
26710000 - Créances rattach particip.group	1 320 674,82		1 320 674,82	993 508,62
26720000 - Créance maison clio blue japon	37 462,00		37 462,00	
26780000 - Intérêts courus s/créances ratta	18 331,00		18 331,00	18 385,00
29610000 - Provis. dépréc. titres participat.		750 000,00	-750 000,00	-750 000,00
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	5 333 215,97	782 367,32	4 550 848,65	4 092 736,09
Stocks				
Créances				
Clients et comptes rattachés	35 916,26		35 916,26	40 080,00
41100000 - Clients	19 691,06		19 691,06	
41800000 - Clients factures à établir	16 225,20		16 225,20	40 080,00
Fournisseurs débiteurs	508,69		508,69	
40980000 - Fournisseurs rrr à recevoir	508,69		508,69	
Personnel	39,99		39,99	733,87
42500200 - Avance s/frais guerneur				733,87
42550000 - Acomptes sur salaires	39,99		39,99	
Etat, Impôts sur les bénéfices	17 576,75		17 576,75	22 479,45
44400000 - Etat impôts sociétés	17 576,75		17 576,75	22 479,45
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	10 567,41		10 567,41	1 356,59
44566100 - Tva ded. achats b/s	3 918,84		3 918,84	
44586000 - Tva s/ fourn.factures non parve	6 648,57		6 648,57	1 356,59
Autres créances	3 249,00		3 249,00	2 905,00
44870000 - Etat produits à recevoir	2 589,00		2 589,00	2 905,00
46870000 - Déb.cred. produits à recevoir	660,00		660,00	
Divers				
Avances et acomptes versés sur commande				36 000,00
40910000 - Fournisseurs acomptes s/com				36 000,00
Disponibilités	2 775,80		2 775,80	886,58
51214000 - Crédit agricole	1 568,57		1 568,57	686,77
51215000 - Cmo fcb	1 207,23		1 207,23	199,81
Charges constatées d'avance	5 195,93		5 195,93	824,95
48600000 - Charges constatées d'avance	5 195,93		5 195,93	824,95
TOTAL ACTIF CIRCULANT	75 829,83		75 829,83	105 266,44
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	5 409 045,80	782 367,32	4 626 678,48	4 198 002,53

Détail du bilan

	Net au 30/09/16	Net au 30/09/15
PASSIF		
Capital social ou individuel	2 639 009,81	2 955 500,00
10130000 - Capital souscrit-appelé, versé	2 639 009,81	2 955 500,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	76 170,19	
10410000 - Primes d'émission	76 170,19	
Report à nouveau		-365 291,38
11900000 - Report à nouveau débiteur		-365 291,38
Résultat de l'exercice	21 276,07	-35 028,00
TOTAL CAPITAUX PROPRES	2 736 456,07	2 555 180,62
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts	392 167,34	581 636,88
16400000 - Emprunt cic 700 k€	200 000,00	300 000,00
16400300 - Emprunt cmo 600 k€	192 167,34	281 636,88
Découverts et concours bancaires	29 500,00	29 261,25
51903000 - Pret bpi cice 2015		29 261,25
51904000 - Pret bpi cice 2016	29 500,00	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	421 667,34	610 898,13
Emprunts et dettes financières diverses	1 168 185,79	3 414,85
16880000 - Intérêts courus	2 330,03	3 414,85
17110000 - Compte courant gpm	1 147 110,76	
17180000 - Interets courus sur dettes	18 745,00	
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	94 689,11	843 772,40
45100000 - Groupe	42 865,00	45 083,00
45500100 - C.c groupe patrick morineau		783 650,46
45500200 - C.c. xh invest.		1 637,82
45500300 - C.c. sable jaune		1 687,43
45500400 - C.c. c. poignonnec	11,66	11,66
45500500 - C.c. d.morineau	208,34	205,72
45500600 - C.c. i. gigoi	50 268,40	264,43
45501000 - C.c. jm jaffrezic	440,47	434,16
45580000 - Associés intérêts courus	895,24	10 797,72
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	64 897,15	26 331,39
40100000 - Fournisseurs	24 840,93	17 253,20
40810000 - Fourn.factures non parvenues	40 056,22	9 078,19
Personnel	55 411,91	59 029,93
42810000 - Commissions sur ventes a payer	22 055,00	22 322,00
42820000 - Dettes provis. pr congés à payer	32 271,08	31 275,14
42860000 - Provision pour repos compensateur	1 085,83	5 432,79
Organismes sociaux	64 303,73	71 734,35
43100000 - Urssaf	27 915,00	27 734,00
43110000 - Urssaf ccvvp	1 580,00	8 207,00
43700000 - Autres organismes sociaux	4 668,51	3 777,69
43733000 - Caisse irvvp	2 359,63	4 711,34
43750000 - Retraite cadres	6 018,00	5 557,00
43780000 - Autres caisses	616,02	574,28
43810000 - Charges sociales sur commissions	6 944,00	6 949,11
43811000 - Charges sociales sur rc	451,15	797,48
43820000 - Charges sociales s/congés à payer	13 751,42	13 426,45
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	8 568,38	11 888,86
44551000 - Tva à décaisser	5 499,00	2 084,00
44566100 - Tva ded. achats b/s		3 124,86


Détail du bilan

	Net au 30/09/16	Net au 30/09/15
44571100 - Tva collectée sur ventes	365,18	
44587000 - Tva sur facture et avoir à établir	2 704,20	6 680,00
Autres dettes fiscales et sociales	9 951,00	11 972,00
44860000 - Etat charges à payer	6 961,00	8 982,00
44880000 - Etat ccsf a payer	2 990,00	2 990,00
Dettes fiscales et sociales	138 235,02	154 625,14
Autres dettes	2 548,00	3 780,00
46860000 - Déb.cred. charges à payer	2 548,00	3 780,00
TOTAL DETTES	1 890 222,41	1 642 821,91
TOTAL PASSIF	4 626 678,48	4 198 002,53


Détail des emprunts

Date	Organisme prêteur	Montant initial	Durée (ans)	Capital restant dû				Intérêts courus	Intérêts hors bilan
				Total fin n	A moins d'1 an	A + d'1 an et a - de 5 ans	A plus de 5 ans		
05/2011	CIC	700 000	7	200 000	100 000	100 000		7 745	
05/2011	Crédit Mutuel Océan	600 000	7	192 167	93 809	98 359	2 330	11 760	
		1 300 000		392 167	193 809	198 359	2 330	19 505	

3. Documents fiscaux



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le	01/10/2015	et clos le	30/09/2016	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime Réel normal	X
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime)				Si PME innovantes	

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social :	
SA MAISON CLIO BLUE			
SIRET	5 3 2 2 4 2 8 3 1 0 0 0 1 6		
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	
Lieu dit La Tignonnière			
85430 AUBIGNY			

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	01/10/2011
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	
SA MAISON CLIO BLUE Lieu dit La Tignonnière 85430 AUBIGNY	
SIRET	5 3 2 2 4 2 8 3 1 0 0 0 1 6

B ACTIVITE

Activités exercées	Activités des sièges sociaux	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	------------------------------	--

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf.notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33,1/3 %	56 659	Bénéfice imposable à 15 %	0	Déficit	0
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15 %		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15 %			
	PV à long terme imposables à 19 %		Autres PV imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0 %	PV exonérées art. 238quindecies
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches						
Entreprises nouvelles art. 44 sexies	<input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes	<input type="checkbox"/>	Zones franches urbaines	<input type="checkbox"/>	Pôle de compétitivité
Entreprises nouvelles art. 44 septies	<input type="checkbox"/>	Zones franches d'activités art. 44 quaterdecies	<input type="checkbox"/>	Autres dispositifs	<input type="checkbox"/>	Zone de Restructuration de la défense, art. 44 terdecies
Sociétés d'investissements immobiliers cotées	<input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	<input type="checkbox"/>	Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %	<input type="checkbox"/>	

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :

Dans le secteur productif, art. 244 quater W	<input type="checkbox"/>	Dans le secteur du logement social, art. 244 quater X	<input type="checkbox"/>
--	--------------------------	---	--------------------------

D IMPUTATIONS (cf.notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf.notice de la déclaration n°2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%	
---	--

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065 par voie dématérialisée . Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du code général des impôt. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr dans la rubrique "Recherche de formulaires", numéros d'imprimés "2032" ou "2033", formulaires "2032-NOT" ou "2033-NOT".

Viseur conventionné	<input type="checkbox"/>	Visa : CGA	<input type="checkbox"/>
Nom, adresse, téléphone, Télécopie			
- du professionnel de l'expertise comptable : ACCIOR LES SABLES D'OLONNE			
39 rue Denis Papin 85118 LES SABLES D'OLONNE CX			
- du conseil :			
- de l'association agréée :			
- N° d'agrément de l'AA :			

Tél: 02 51 95 07 48

Tél:

Tél:

Désignation de l'entreprise : SA MAISON CLIO BLUE		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12					
Adresse de l'entreprise : Lieu dit La Tignonnaire 85430 AUBIGNY		Durée de l'exercice précédent* 12					
Numéro SIRET* 5 3 2 2 4 2 8 3 1 0 0 0 1 6		Néant <input type="checkbox"/> *					
		Exercice N clos le, 30/09/2016					
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3			
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	160 731	AC	32 367	128 364
		Frais de développement *	CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG		
		Fonds commercial (1)	AH		AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
		Constructions	AP		AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		
		Autres immobilisations corporelles	AT		AU		
		Immobilisations en cours	AV		AW		
		Avances et acomptes	AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
		Autres participations	CU	3 796 016	CV	750 000	3 046 016
		Créances rattachées à des participations	BB	1 376 467	BC		1 376 467
		Autres titres immobilisés	BD		BE		
		Prêts	BF		BG		
		Autres immobilisations financières*	BH		BI		
	TOTAL (II)		BJ	5 333 215	BK	782 367	4 550 848
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT		BU		
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	35 916	BY		35 916
		Autres créances (3)	BZ	31 941	CA		31 941
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE		
	Disponibilités	CF	2 775	CG		2 775	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	5 195	CI		5 195	
	TOTAL (III)	CJ	75 829	CK		75 829	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	5 409 045	IA	782 367	4 626 678	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	CP	(3) Part à plus d'un an	CR		
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :		Créances :			

Désignation de l'entreprise		SA MAISON CLIO BLUE		Néant <input type="checkbox"/> *			
				Exercice N			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 2 639 009)			DA	2 639 009		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB	76 170		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC			
	Réserve légale (3)			DD			
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG			
	Report à nouveau			DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	21 276		
	Subventions d'investissement			DJ			
	Provisions réglementées *			DK			
	TOTAL (I)			DL	2 736 456		
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM			
	Avances conditionnées			DN			
	TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP			
	Provisions pour charges			DQ			
	TOTAL (III)			DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS			
	Autres emprunts obligataires			DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	421 667		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	1 262 874		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	64 897		
	Dettes fiscales et sociales			DY	138 235		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ			
Compte régul.	Autres dettes			EA	2 548		
	Produits constatés d'avance (4)			EB			
TOTAL (IV)			EC	1 890 222			
Ecart de conversion passif* (V)			ED				
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	4 626 678			
RENVois	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			IB		
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)		IC		
			Ecart de réévaluation libre		ID		
			Réserve de réévaluation (1976)		IE		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	544 752		
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH	29 500		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

		Exercice N				Néant <input type="checkbox"/> *	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires			Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC	
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF	
		FG	487 746	FH		FI	487 746
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	487 746	FK		FL	487 746
	Production stockée*					FM	
	Production immobilisée*					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	660
	Autres produits (1) (11)					FQ	1 023
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	129 087
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	6 121
	Salaires et traitements*					FY	309 608
	Charges sociales (10)					FZ	113 383
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*				GA	34 861
						GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD		
Autres charges (12)					GE	6	
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	593 069
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(103 639)
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	24 358
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	
	Différences positives de change					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
Total des produits financiers (V)						GP	24 358
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	50 622
	Différences négatives de change					GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
Total des charges financières (VI)						GU	50 622
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(26 264)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(129 903)

Désignation de l'entreprise		SA MAISON CLIO BLUE		Néant <input type="checkbox"/> *		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA	240 000	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB	17 500	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	257 500	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	91 563	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF	14 757	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	106 320	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	151 179	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	771 288	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	750 012	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	21 276	
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2)	Dont { produits de location immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			HY	
	(3)	Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier			IG	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			HP	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			HQ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IH	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)			IJ	24 358
	(9)	Dont transferts de charges			IK	24 901
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			IX	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A1	660
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A2	
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9			A3	
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N	
				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
Pénalités, amendes fiscales et pénales				1 563		
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés				14 757		
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion					240 000	
Produits des cessions d'éléments d'actif					17 500	
Autres charges exceptionnelles sur opération de gestion				90 000		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N		
				Charges antérieures	Produits antérieurs	

Désignation de l'entreprise SA MAISON CLIO BLUE										Néant <input type="checkbox"/> *					
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations							
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste					
		TOTAL I				1		2		3					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				CZ	18 574		D8			D9	142 157			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				KD			KE			KF				
CORPORELLES	Terrains				KG			KH			KI				
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9	KJ			KK			KL				
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1	KM			KN			KO				
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2	KP			KQ			KR			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3	KS			KT			KU				
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV			KW			KX				
		Matériel de transport*			KY	24 768		KZ			LA				
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB			LC			LD				
		Emballages récupérables et divers *			LE			LF			LG				
	Immobilisations corporelles en cours				LH			LI			LJ				
	Avances et acomptes				LK			LL			LM				
	TOTAL III				LN	24 768		LO			LP				
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G			8M			8T				
	Autres participations				8U	4 806 910		8V			8W	365 574			
	Autres titres immobilisés				1P			1R			1S				
	Prêts et autres immobilisations financières				1T			1U			1V				
	TOTAL IV				LQ	4 806 910		LR			LS	365 574			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	4 850 252		ØH			ØJ	507 731				
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions				Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
						par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
		TOTAL I				1		2		3		4			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				IN			CØ			DØ	160 731		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				IO			LV			LW			1X	
CORPORELLES	Terrains				IP			LX			LY			LZ	
	Constructions	Sur sol propre		IQ			MA			MB			MC		
		Sur sol d'autrui		IR			MD			ME			MF		
		Inst. gales, agencets et am. des constructions			IS			MG			MH			MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT			MJ			MK			ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencets, aménagements divers			IU			MM			MN			MO	
		Matériel de transport			IV	24 768		MP			MQ			MR	
		Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier			IW			MS			MT			MU	
		Emballages récupérables et divers *			IX			MV			MW			MX	
	Immobilisations corporelles en cours				MY			MZ			NA			NB	
	Avances et acomptes				NC			ND			NE			NF	
	TOTAL III				IY	24 768		NG			NH			NI	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ			ØU			M7			ØW	
	Autres participations				1Ø			ØX	5 172 484		ØY			ØZ	
	Autres titres immobilisés				11			2B			2C			2D	
	Prêts et autres immobilisations financières				12			2E			2F			2G	
	TOTAL IV				13			NJ	5 172 484		NK			2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				14	24 768		ØK	5 333 215		ØL	5 333 215		ØM		

Exercice N clos le : 30/09/2016

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SA MAISON CLIO BLUE

Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col. 2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE..... -

3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE..... =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise SA MAISON CLIO BLUE								Néant <input type="checkbox"/> *	
CADRE A									
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY	3 198	EL	29 168	EM		EN	32 367
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE		PF		PG		PH	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations	Inst. générales., agencements, aménagement divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH	4 317	QI	5 693	QJ	10 010	QK	
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM		QN		QO	
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	4 317	QV	5 693	QW	10 010	QX	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	7 516	ØP	34 861	ØQ	10 010	ØR	32 367
CADRE B									
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6		
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1		
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8		
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5		
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3		
	Ins. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1		
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9		
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6		
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4		
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2		
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9		
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8		
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV	NL			NM			NO		
Total général (I+II+III+IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV		
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY	Total général non ventilé (NW-NY)		NZ		
CADRE C									
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

Désignation de l'entreprise SA MAISON CLIO BLUE

Néant *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice		
		1		2		3		4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR		
TOTAL I		3Z		TS		TT		TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	E0		EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y		
TOTAL II		5Z		TV		TW		TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A		6B		6C		6D	
		- corporelles	6E		6F		6G		6H	
		- titres mis en équivalence	02		03		04		05	
		- titres de participation	9U	750 000	9V		9W		9X	750 000
		- autres immobilisations financières (1)*	06		07		08		09	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S		
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W		
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A		
	TOTAL III		7B	750 000	TY		TZ		UA	750 000
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	750 000	UB		UC		UD	750 000
Dont dotations et reprises		- d'exploitation		UE		UF				
		- financières		UG		UH				
		- exceptionnelles		UJ		UK				

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SA MAISON CLIO BLUE										Néant <input type="checkbox"/> *		
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			UL	1 376 467	UM		UN	1 376 467			
	Prêts (1) (2)			UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières			UT		UV		UW				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA								
	Autres créances clients			UX	35 916		35 916					
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêtés ou remis en garantie * (antérieurement constituée* U0)			ZI								
	Personnel et comptes rattachés			UY	39		39					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ								
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			VM	17 576		17 576				
		Taxe sur la valeur ajoutée			VB	10 567		10 567				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés			VN							
		Divers			VP	2 589		2 589				
	Groupe et associés (2)			VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR	1 168		1 168					
	Charges constatées d'avance			VS	5 195		5 195					
	TOTAUX				VT	1 449 521	VU	73 054	VV	1 376 467		
RENOVIS	(1)	Montant des		VD								
		- Prêts accordés en cours d'exercice		VE								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF								
RENOVIS		ÉTAT DES DETTES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)			7Y									
Autres emprunts obligataires (1)			7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	29 500		29 500						
	à plus d'1 an à l'origine		VH	392 167		193 808		198 359				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A	1 168 185		21 074		1 147 111				
Fournisseurs et comptes rattachés			8B	64 897		64 897						
Personnel et comptes rattachés			8C	55 411		55 411						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D	64 303		64 303						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	8 568		8 568						
collectivités publiques	Obligations cautionnées		VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	9 951		9 951						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J									
Groupe et associés (2)			VI	94 689		94 689						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K	2 548		2 548						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *			ZZ									
Produits constatés d'avance			8L									
TOTAUX				VY	1 890 222	VZ	544 752		1 345 470			
RENOVIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL	50 012		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	189 469	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Désignation de l'entreprise : <u>SA MAISON CLIO BLUE</u>										Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N, clos le : <u>30/09/2016</u>		
I. RÉINTÉGRATIONS										BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WA	21 276	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)		de l'exploitant ou des associés		de son conjoint		moins part déductible*		à réintégrer :		WB			
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD			Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE			XC	238		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF			Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	238					
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI			Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX			XW	1 563		
	Amendes et pénalités		WJ	1 563		Charges financières (art. 212 bis) *		XZ						
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*												XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)												I7	
Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL			Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7			K7				
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)								I8			
			- imposées au taux de 0 %								ZN			
		Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*				- Plus-values nettes à court terme				WN				
						- Plus-values soumises au régime des fusions				WO				
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)												XR		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)		SU			Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW			WQ	93 492	
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)		SX			Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8					
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage												Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage												Y3		
										TOTAL I		WR	116 569	
II. DÉDUCTIONS										PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WS		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *												WT		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégréés dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)												WU		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)								WV			
			- imposées au taux de 0 %								WH			
			- imposées au taux de 19%								WP			
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures								WW			
			- imputées sur les déficits antérieurs								XB			
Autres plus-values imposées au taux de 19 %												I6		
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*												WZ		
Régime des sociétés mères et des filiales *		Produit net des actions et parts d'intérêts :		(Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A					XA			
Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.												ZY		
Majoration d'amortissement*												XD		
Mesures d'incitation	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)		K9	Entreprises nouvelles (44 sexties)		L2	Jeunes entreprises innovantes (44 sexties A)		L5			XF	
		Pôle de compétitivité (44 undecies)		L6	Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)		K3	Zone de reconstruction de la défense (44 terdecies)		PA				
		Zone franche urbaine (44 octies, octies A)		ØV	Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodecies)		IF	Zone franche d'activité (44 quaterdecies)		XC				
								Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)		PC				
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)												XS		
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé		Dont déduction exceptionnelle pour investissement		X9			Créance dérogée par le report en arrière de déficit		ZI			XG	6 562	
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage												Y2		
III. RÉSULTAT FISCAL										TOTAL II		XH	6 562	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		bénéfice (I moins II)		XI	110 007		déficit (II moins I)				XJ			
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*				ZL							XL	53 348		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*														
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN	56 659						XO			

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

**DÉTERMINATION DU RÉSULTAT DE LA SOCIÉTÉ
COMME SI ELLE ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT**

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : SA MAISON CLIO BLUE
N° SIRET 5 3 2 2 4 2 8 3 1 0 0 0 1 6

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée
la déclaration de résultats : SIE La Roche Sur Yon Sud
10 rue du 93ème RI

Néant *

85001 LA ROCHE SUR YON Cedex

Exercice ouvert le : 01/10/2015

clos le : 30/09/2016
Bénéfice comptable de l'exercice
(report de la ligne WA du 2058 A)

I - RÉINTÉGRATIONS

	E 1	21 276
Réintégrations (report des lignes WD à WQ du 2058 A)	E 2	95 293
Réintégrations des charges financières selon l'article 212 bis du CGI	E 9	
	TOTAL I E 3	116 569

II - DÉDUCTIONS

Perte comptable de l'exercice
(report de la ligne WS du 2058 A)

Déductions (report des lignes WT, WU, WZ et XA à XG du tableau 2058 A)	E 5	6 562
Déductions des intérêts différés selon l'article 212 du CGI, né pendant la période d'appartenance du groupe	E X	
Plus-values nettes à long terme	E Y	
	E 6	
	E Z	
	E 7	
	E 8	
autres plus-values imposées au taux de 19 % (art. 210 E, 210 F ⁽¹⁾ , 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI)	19	

III - RÉSULTAT FISCAL

	TOTAL II	F 1	6 562
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	Bénéfice (I-II)	F 2	110 007
	Déficit (II-I)	F 3	
Déficit de l'exercice reporté en arrière *		F 4	
Déficits antérieurs imputés* sur les résultats de l'exercice (à détailler au cadre I du tableau n° 2058 B bis)		F 6	110 007
Résultat fiscal	Bénéfice	F 8	
	Déficit	F 9	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

1) Le taux réduit d'impôt sur les sociétés s'applique aux cessions à titre onéreux réalisées à compter du 1er janvier 2012.

Désignation de l'entreprise SA MAISON CLIO BLUE		Néant <input type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	53 348
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	53 348
Déficits reportables (différence K4-K5)		K6	
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)		YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice		ZT	46 022
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 2 du CGI *		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
		8X	8Y
		8Z	9A
		9B	9C
Provisions pour dépréciation *			
		9D	9E
		9F	9G
		9H	9J
Charges à payer			
		9K	9L
		9M	9N
		9P	9R
		9S	9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :		YN	YO
		↓	↓
		ligne WI	ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS
(art. L3113-1 et L3211-1 du code des Transports) (case à cocher)

XU

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

**ÉTAT DE SUIVI DES DÉFICITS
ET AFFECTATION DES MOINS-VALUES À LONG TERME
COMME SI LA SOCIÉTÉ ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT**

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : SA MAISON CLIO BLUE

Néant *

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée

la déclaration de résultats :
SIE La Roche Sur Yon Sud
10 rue du 93ème RI

85001 LA ROCHE SUR YON Cedex
Exercice ouvert le : 01/10/2015
clos le : 30/09/2016

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 19%	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 %	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 0 %	
Gains nets d'ensemble retirés de la cession d'éléments d'actif exclus du régime des plus ou moins-values à long terme (art. 219 I a <i>sexies-0</i> du CGI)	

I - SUIVI DES DÉFICITS *

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	M5	290 943
Déficits imputés	J9	110 007
Déficits reportables	M6	180 936
Déficits nés au titre de l'exercice	H8	
Total des déficits restant à reporter	H9	180 936

(1) Report de la ligne H9 du tableau 2058 B bis déposé au titre de l'exercice précédent.

II - ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES MOINS-VALUES À LONG TERME

Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme à 19 % ou à 15 %	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col : 2 + 3 + 4 - 5 - 6
	À 19 % ou à 15 %	À 16,5 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0</i> et 219 I a <i>sexies-0 bis</i> du CGI) (1)			
1	2	3	4	5	6	7
Moins-values nettes N			(2) (3)			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des 10 exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1		(2) (3)			
	N - 2		(2) (3)			
	N - 3		(2) (3)			
	N - 4		(2) (3)			
	N - 5		(2) (3)			
	N - 6		(2) (3)			
	N - 7		(2) (3)			
	N - 8		(2) (3)			
	N - 9		(2) (3)			
	N - 10		(2) (3)			

(1) L'article 219 I-a *sexies-0* du CGI, admet sous conditions, l'imputation des moins-values antérieures sur cessions de certains titres exclus du régime du long terme pour la détermination des résultats des exercices clos à compter du 31 décembre 2006, dans certaines limites.

(2) Moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI non cotées (article 219 I-a *sexies-0 bis* du CGI).

(3) Moins-values à long terme relevant de l'article 219 I-a *sexies-0* du CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice groupe n° 2058-not-sd et la notice 2032-sd.

Désignation de l'entreprise <u>SA MAISON CLIO BLUE</u>										Néant <input type="checkbox"/> *				
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	(365 291)	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserve légale	ZB							
							- Autres réserves	ZD						
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	(35 028)		Dividendes	ZE								
	Prélèvements sur les réserves	ØE	400 319		Autres répartitions	ZF								
	TOTAL I	ØF			Report à nouveau (N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II) TOTAL II	ZG								
DISTRIBUTIONS (Article 235 ter ZCA)														
Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice										XV				
RENSEIGNEMENTS DIVERS														
Exercice N :														
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail J7)										YQ			
	- Engagements de crédit-bail immobilier										YR			
	- Effets portés à l'escompte et non échus										YS			
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	- Sous-traitance										YT			
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois J8)										XQ			
	- Personnel extérieur à l'entreprise										YU	36 685		
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)										SS	74 874		
	- Retrocessions d'honoraires, commissions et courtages										YV			
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles ES)										ST	17 527		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										ZJ	129 087		
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE										YW	1 821		
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers ZS)										9Z	4 300		
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052										YX	6 121		
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée										YY	101 525		
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations										YZ	25 161		
	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS 1 ou modèle 2460 de 2014) *										ØB	324 876		
DIVERS	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *										ØS			
	- Effectif moyen du personnel * (dont : apprentis : handicapés) :										YP	9		
	- Effectif affecté à l'activité artisanale										RL			
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *										ZK	2.09 %		
	- Numéro du centre de gestion agréé * XP													
										- Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI) Si oui cocher 1 Sinon 0		ZR	1	
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe. JA										Plus-values à 15%	JK	Plus-values à 0%	JL
											Plus-values à 19%	JM	Imputations	JC
	Groupe : résultat d'ensemble. JD										Plus-values à 15%	JN	Plus-values à 0%	JO
											Plus-values à 19%	JP	Imputations	JF
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale										JH	1	N° SIRET de la société mère du groupe	JJ

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).



RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT ET AUX PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Dénomination de la société intégrée

ou du groupe : SA MAISON CLIO BLUE

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée

la déclaration de résultats : SIE La Roche Sur Yon Sud 10 rue du 93ème RI 85001 LA ROCHE SUR YON Cedex

SIRET Société intégrée 53224283100016

Exercice ouvert le : 01/10/2015

clos le : 30/09/2016

Néant *Cocher la case si la déclaration
souscrite concerne la société mère

(Résultat d'ensemble)

A - RÉSULTAT			Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions	
Résultat à prendre en compte pour la détermination du résultat d'ensemble	CA		56 659	CB		
Jetons de présence réintégrés pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B alinéa 5 du CGI)	CD					
Quote-part de frais et charges afférentes aux produits de participation non prise en compte pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B alinéa 2 du CGI)				CI		
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime mère-fille non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 al. 3 du CGI)				CE		
Dotations complémentaires aux provisions pour dépréciation de créances ou de titres ou pour risques non pris en compte pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 4 du CGI)	CF			CG		
Abandons de créance et subventions directes et indirectes non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 6 du CGI)	CH			CJ		
Dotations aux amortissements exceptionnels (art. 39 quinquies A 2 du CGI) pour des opérations intra-groupe	CK					
Déduction des investissements réalisés dans les DOM (art. 217 <i>undecies</i>) pour des opérations intra-groupe	CL					
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CM			CN		
Quote-part de frais et charges relative aux plus et moins-values de cession de titres de participation non prise en compte pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 2 du CGI)				CO		
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	DU			DV		
Suppléments d'amortissements pratiqués par la société cessionnaire d'un bien amortissable à la suite d'une cession dont le résultat ou la plus ou moins-value n'a pas été retenu pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CP					
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 3 du CGI) (1) (2)	CR			CS		
Quote-part de déficits relatifs aux suppléments d'amortissements provenant de la réévaluation d'immobilisations entre le 31-12-86 et la date d'entrée dans le groupe	CT					
Régularisation relative à la cession d'immobilisations réévaluées	CU					
Autres régularisations (à détailler)	CV			CW		
TOTAL	CX		56 659	CY		
BÉNÉFICE (CX - CY) ou DÉFICIT (CY - CX)	CZ		56 659	DA		
B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME						
Cessions d'immobilisations						
Plus-values et réintégrations						
Moins-values et déductions						
Taux de 19 % (5) Taux de 15 % Taux de 0 % (4) Taux de 19 % (5) Taux de 15 % Taux de 0 % (4)						
Plus et moins-values nettes à long terme retenues pour la détermination des plus et moins-values nettes d'ensemble	BT	B9	C1	A1	C2	C3
Dotations complémentaires aux provisions constituées par une société et reprises correspondantes	BU	C4	C5	A2	C6	C7
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux des plus-values à long terme afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	BV	C8	C9	A3	DI	DO
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux des plus-values à long terme afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (art. 223 F alinéa 3 du CGI) (1)	BW	DQ	DY	A4	DZ	B8
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	BX	D1	D2	A5	D3	D4
Régularisations relatives à la cession d'immobilisations réévaluées	BY	D5	D6	A6	D7	D8
Autres régularisations (à détailler)	BZ	D9	EA	A7	EB	EC
SOUS TOTAL	BS	ED	EE	A8	EF	EG
TOTAL plus-values (BS - A8) ou moins-values (A8-BS) taux de 19 %	BR			A9		
TOTAL plus-values (ED - EF) ou moins-values (EF - ED) taux de 15 %		B7			B6	
TOTAL plus-values (3) (EE - EG) ou moins-values (EG - EE) taux de 0 %			B5			B4
C - AUTRES PLUS-VALUES À 19 %						
Plus-values à 19 % (art. 210 E, 210 F (6), 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI)			B3			

(1) A réintégrer ou à déduire en cas de cession mentionnée au troisième alinéa de l'article 223 F du CGI.

(2) Y compris les amortissements irrégulièrement différés en contravention avec les dispositions de l'article 39 B du CGI.

(3) A l'exception, pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2006, de la quote part relative aux dividendes versés au cours du premier exercice d'appartenance au groupe de la société distributrice.(4) Le taux de 0 % s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2007.

(5) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPD) cotées pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

(6) Le taux réduit d'impôts sur les sociétés s'applique aux cessions à titre onéreux réalisées à compter du 1^{er} janvier 2012.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

**RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS**
**FICHE DE CALCUL DU PLAFONNEMENT DES RÉSULTATS
ET DES PLUS-VALUES NETTES À LONG TERME
POUR L'IMPUTATION DES DÉFICITS ET MOINS-VALUES
ANTÉRIEURS A L'ENTRÉE DANS LE GROUPE**

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : SA MAISON CLIO BLUE

N° SIRET : 53224283100016

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée
la déclaration de résultats : SIE La Roche Sur Yon Sud
10 rue du 93ème RI

85001 LA ROCHE SUR YON Cedex

Exercice ouvert le : 01/10/2015 clos le : 30/09/2016

Néant *

Plafonnement des plus-values nettes à long terme d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)	19 % ⁽¹⁾	15 %	0 %
Plus ou moins-values nettes à long terme déterminées par l'entreprise 1			
Plus-values à long terme résultant de certaines cessions et non retenues pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble y compris les plus-values de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession 2			
Plus-values à long terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport 3			
Moins-values à long terme résultant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI 4			
Plus-values nettes à long terme utilisées pour l'imputation des déficits et moins-values nettes à long terme antérieurs : $1 - (2 + 3) + 4$ 5			
Plafonnement du bénéfice d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)			
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables (Bénéfice : 2058 A ligne XI) (ou déficit : 2058 A ligne XJ) 6		110 007	
Abandons de créances et subventions directes et indirectes 7			
Plus-values à court terme et résultats provenant de certaines cessions et non retenues pour la détermination du résultat d'ensemble y compris les résultats de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession 8			
Plus-values à court terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport 9			
Plus-values sur immobilisations amortissables dégagées lors d'un apport qui a bénéficié du régime de l'article 210 A du CGI et qui sont réintégrées par la société bénéficiaire de cet apport 10			
Réévaluations libres 11			
Pertes provenant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI 12			
Bénéfice utilisé pour l'imputation des déficits antérieurs : $6 - (7 + 8 + 9 + 10 + 11) + 12$ 13		110 007	

(1) pour les cessions de titres de sociétés à prépondérance immobilière cotées, pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

**ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT D'ENSEMBLE ET
AUX PLUS-VALUES OU MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME D'ENSEMBLE
AU TITRE DES OPÉRATIONS LIÉES À DES SOCIÉTÉS INTERMÉDIAIRES
ET/OU À L'ENTITÉ MÈRE NON RÉSIDENTE ET/OU LES SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRESE**

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble pour chaque société dont les résultats transmis au groupe sont concernés par ces rectifications. Une copie sera jointe à la déclaration de résultat de la filiale.)

1	1
1	1

Dénomination de la société mère :										SA MAISON CLIO BLUE																									
SIREN de la société mère :										5	3	2	2	4	2	8	3	1																	
Dénomination de la société intégrée concernée par les rectifications :										SA MAISON CLIO BLUE																									
SIREN de la société intégrée :										5	3	2	2	4	2	8	3	1																	
Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultats :										SIE La Roche Sur Yon Sud 10 rue du 93ème RI 85001 LA ROCHE SUR YON Cedex																									
Exercice ouvert le :										0	1	1	0	2	0	1	5	clos le :										3	0	0	9	2	0	1	6
A – RESULTAT D'ENSEMBLE										Montants rapportés au résultat d'ensemble										Montants déduits du résultat d'ensemble															
Quote-part de frais et charges afférente aux produits de participation ouvrant droit au régime « mère-filles » perçus par une société du groupe d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère pour lesquels la société mère apporte la preuve qu'ils proviennent de produits de participation versés par une société membre du groupe depuis plus d'un exercice (art. 223 B, alinéa 2)																				MA															
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime « mère-filles » perçus par une société du groupe d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère pour lesquels la société mère apporte la preuve qu'ils proviennent de produits de participation versés par une société membre du groupe (art. 223 B, alinéa 3) ²																				MB															
Provisions constituées ou reprises à raison d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (créances, risques, titres exclus du régime du long terme) (art. 223B, alinéa 4)										MC										MD															
Charges financières liées à l'acquisition des titres d'une société membre du groupe ou des titres d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (art. 223 B, alinéa 7)										MI																									
Montant des intérêts versés par une société du groupe à une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère et reversés à une société du groupe (art. 223 B, alinéa 18)										MJ										MK															
Plus-values ou moins-values de cessions de titres d'une société du groupe à une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (court terme) (art. 223 F)										ML										MO															
TOTAL										MP										MQ															

B – PLUS-VALUE ET MOINS-VALUE NETTE A LONG TERME D'ENSEMBLE	Montants rapportés à la plus-value ou moins-value nette d'ensemble				Montants déduits de la plus-value ou moins-value nette d'ensemble			
	Plus et moins-values à long terme à 19 %		Plus et moins-values à long terme à 0 %		Plus et moins-values à long terme à 19 %		Plus et moins-values à long terme à 0 %	
Provisions constituées à raison de la dépréciation des titres d'une société intermédiaire entité mère non résidente ou société étrangère et reprises (art. 223 D, alinéa 4)	NA		ND		NG		NJ	
Plus-values ou moins-values de cessions de titres d'une société du groupe à une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (art. 223 F)	NB		NE		NH		NK	
TOTAL	NC		NF		NI		NL	

¹ La société mère devra numéroter ces tableaux 2058-PAP.

² Par une société membre du groupe depuis plus d'un exercice s'agissant des exercices ouverts à compter du 1er janvier 2011.

Désignation de l'entreprise : SA MAISON CLIO BLUE

Néant ***A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE**

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I. Immobilisations*	1	Peugeot 3008 Hybride 20/01/2015	24 768	10 010		14 757
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES**Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées***

	Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)	
				⑩				
				19 %	15 % ou 16 %	0 %		
	⑦	⑧	⑨				⑪	
I. Immobilisations*	1	17 500	2 742	2 742				
	2							
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+					
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+					
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+					
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+					
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans						
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe) *						
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑨				2 742				
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑩				(A)	(B)	(C)		
CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪					(ventilation par taux)			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : SA MAISON CLIO BLUE

Néant *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 16 % ② .

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies-0 bis* du CGI) ① *.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a *sexies-0* du CGI) ① *.**I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU**

Origine ①	Moins-values à 16 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 % ③	Solde des moins-values à 16 % ④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ①	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter col ⑦ = ② + ③ + ④ - ⑤ - ⑥
	À 19 %, 16,5 % ⁽¹⁾ ou à 15 % ②	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0</i> du CGI) ③	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0 bis</i> du CGI) ④	À 15 % Ou À 16,5 % ⁽¹⁾ ⑤		
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SA MAISON CLIO BLUE	Néant <input checked="" type="checkbox"/> *
---	---

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5^e, 6^e, 7^e alinéas de l'art. 39-1-5^e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : <u>SA MAISON CLIO BLUE</u>													Néant <input type="checkbox"/>		*					
Exercice ouvert le : <u>01/10/2015</u> et clos le : <u>30/09/2016</u>													Durée en nombre de mois		<u>12</u>					
I Production de l'entreprise																				
Ventes de marchandises													OA							
Production vendue – Biens													OB							
Production vendue – Services													OC		487 746					
Production stockée													OD							
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation													OE							
Subventions d'exploitation reçues et abandons de créances à caractère commercial													OF							
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun													OH		1 023					
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée													OI		660					
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés													OK							
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante													OL							
Retrécissements sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation													XT							
TOTAL 1													OM		489 430					
II Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)																				
Achats de marchandises (droits de douane compris)													ON							
Variation de stocks (marchandises)													OO							
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)													OP							
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)													OQ							
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances													OR		129 087					
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.													OS							
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée													OU							
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun													OW		6					
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante													OY							
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.													OZ							
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois													O9							
TOTAL 2													OJ		129 093					
III Valeur ajoutée produite																				
Calcul de la Valeur Ajoutée													TOTAL 1 - TOTAL 2		OG		360 336			
IV Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises																				
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur le 1329)													SA		360 336					
Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n° 1330-CVAE), alors compléter le cadre ci-dessous. Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration 1330-CVAE.																				
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE													EV		<input checked="" type="checkbox"/>					
Chiffre d'affaires de référence CVAE													GX		488 406					
Période de référence													GY		0 1 / 1 0 / 2 0 1 5		GZ		3 0 / 0 9 / 2 0 1 6	
Date de cessation													HR							
Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).																				
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU. * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.																				

Formulaire obligatoire
(article 38 de l'ann. III au CGI)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1/1 (1)

N° de dépôt

Néant *

EXERCICE CLOS LE

30/09/2016

N° SIRET

5 3 2 2 4 2 8 3 1 0 0 0 1 6

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SA MAISON CLIO BLUE

ADRESSE (voie)

Lieu dit La Tignonnière

CODE POSTAL

85430

VILLE

AUBIGNY

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 3

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 812 775

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 7

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 544 941

I – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

SARL

Dénomination

GROUPE PATRICK MORINEAU

N° SIREN (si société établie en France)

380316687

% de détention

70.96

Nb de parts ou actions

2 382 775

Adresse :

N°

55

Voie

rue de Bretagne

Code Postal

75003

Commune

PARIS

Pays

FRANCE

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

II – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)1
1

(1)

Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 30/09/2016

N° SIRET 5 3 2 2 4 2 8 3 1 0 0 0 1 6

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SA MAISON CLIO BLUE

ADRESSE (voie) Lieu dit La Tignonnière

CODE POSTAL 85430 VILLE AUBIGNY

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5 1

Forme juridique SAS Dénomination CLIO BLUE

N° SIREN (si société établie en France) 321833097 % de détention 95.53

Adresse : N° 55 Voie rue de Bretagne

Code Postal 75003 Commune PARIS Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032